

LARMOR PLAGE

Pêcheurs plaisanciers. Les présidents font le point

L'ensemble des présidents d'associations de Pêcheurs plaisanciers du Morbihan adhérentes au CD56 de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) se sont réunis, samedi dernier, comme chaque trimestre sous la houlette de leur président Alain Bayaert. Différents sujets ont été abordés, dont les plus importants comme les relations parfois difficiles entre les plaisanciers et les gestionnaires de certains ports morbihannais. Les parc à huîtres Le président a rappelé le rôle des Comités locaux des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (Clup), et leur droit de regard sur l'affectation du produit des redevances portuaires destinées exclusivement à l'entretien des équipements du port et à l'amélioration des profondeurs des rades, passes et bassins. À ce propos, les

plaisanciers de l'avant-port de Lorient s'interrogent encore sur la façon dont la question du dragage du port de plaisance de Lorient centre a été éludée lors du dernier conseil portuaire. Un problème est spécifique au Morbihan: il s'agit de l'extension à quinze mètres des limites des parcs conchylicoles, ce qui interdit la pêche à pied dans ce périmètre. «Cet arrêté est vécu par les pêcheurs à pied comme une extension illégale des concessions conchylicoles. Une procédure en vue de son annulation est à l'étude». La création d'un site internet du CD 56. Les associations sont invitées à l'alimenter. Cdppsm

Contact: cdppsm56@gmail.com